



Association syndicale autorisée
du parc de Maisons-Laffitte

ASP

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE
DU MARDI 15 JUIN 2021**

Nombre de rôle émis : 3 278
Totalisant : 200 000 voix
QUORUM : 100 001 voix

Total des voix 103 672 voix
(Y compris pouvoirs reçus hors délais) :

Total pouvoirs reçus hors délais 2 743 voix
(Article 22.4) représentant 23 rôles

A déduire en application de l'Article 12* 32 487 voix
(France Galop au-delà des 10 000 voix)

TOTAL VOIX POUR VOTE : 68 442

En application de l'article 22 des statuts, le vote est organisé en scrutin de liste sans panachage. Une seule liste avait été déposée dans les délais fixés.

La liste « Liste ASP » a été soumise au vote des membres.

Vote pour l'élection des membres du Conseil Syndical « Liste ASP »

Voix exprimées	68 219	99.67 %
➤ Pour	66 661	97.72 %
➤ Contre	168	0.25 %
➤ Blanc	1 390	2.03 %

Sont élus en tant que conseiller syndical pour un mandat de 6 ans : Monsieur Jean-Jacques Chiozzi, Monsieur Jean-Luc Pottier, Madame Sandra Ta-Ngoc et Monsieur Frederic Certain.

Madame Nathalie Passedouet est élue pour un mandant de 4 ans.

Son élus en tant que syndics suppléants : Madame Patricia Butel et Monsieur Pierre Libaert.

13, avenue Cuvier • 78600 Maisons-Laffitte • Téléphone : 01 39 62 01 50 • Télécopie : 01 39 62 66 22
Courriel : asp@parcmaisonslaffitte.org • Internet : www.parcmaisonslaffitte.org



Les scrutateurs

Mireille CHIOZZI

Rodolphe GANZEL

Yves MARNIQUET

* **Art. 12** : En aucun cas, un membre de l'Assemblée, ne peut, soit par lui-même, soit comme mandataire, soit à ces deux titres, cumulativement exprimer plus de 10 000 voix.